

4. La Société Radio-Canada avait déjà pris connaissance du texte des propos de M. Salvatore. Leur présentation à l'antenne concorde avec la politique des programmes de Radio-Canada qui a pour but de permettre de présenter au public canadien une grande variété d'opinions sur les questions controversées.

5. Non.

LE STATIONNEMENT SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Question n° 2419—M. Forrester:

1. Parmi les places de stationnement disponibles sur la colline parlementaire, combien sont utilisées par des employés qui n'y travaillent pas?

2. Parmi ces derniers, combien ne travaillent pas pour le Parlement?

L'hon. Charles M. Drury (ministre des Travaux publics): 1. Il y a 21 places réservées aux personnes qui doivent se rendre sur la colline parlementaire, à la demande des ministres, etc.

2. Quarante-deux hauts fonctionnaires utilisent 16 places du terrain de stationnement, portant le numéro 365. On permet à deux cent trente-cinq hommes de métier et techniciens préposés à l'entretien et à des travaux connexes dans les bâtiments du gouvernement, d'utiliser cinq places portant le numéro 1195. C'est le bureau du Sergent d'armes qui attribue toutes les autres places de stationnement de la colline parlementaire.

LES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Question n° 2446—M. Brisco:

1. Le gouvernement a-t-il effectué, avec ou sans l'aide de la Colombie-Britannique, a) une évaluation forestière ou une étude similaire, b) une évaluation de la faune du nord-ouest de la Colombie-Britannique, au nord de la grande route de Yellowhead, entre Prince George et Prince Rupert?

2. A-t-on effectué des études environnementales au sujet du projet de construction d'un tronçon du CN entre Prince George et Groundhog et, dans l'affirmative, où peut-on se procurer des exemplaires de ces études?

3. Des études environnementales relativement au projet de droit de passage du CN entre Prince Rupert et Groundhog ont-elles été déposées à la Chambre des communes?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Le ministère de l'Environnement et les Chemins de fer nationaux du Canada m'informent comme suit: 1. a) Oui, La Hedlin Menzies and Associates a mené à terme une telle étude, en 1969, pour le compte de l'Administration canadienne des transports de surface, ministère des Transports. Il s'agit de la *Canadian Northwest Transportation Study: Volume 2. The Forest*. b) Dans le cadre de l'Inventaire des terres du Canada, les spécialistes ont mis en carte les possibilités des terres pour la faune, c'est-à-dire les ongulés et les oiseaux aquatiques, dans le cas d'une partie de la région mentionnée.

2. Les études portent sur les travaux de construction entrepris par le British Columbia Railway; cette question ne s'applique donc pas au CN.

3. Non.

Questions au Feuilleton

LA REVUE «SELECT» DE RADIO-CANADA

Question n° 2548—M. Clark (Rocky Mountain):

1. Relativement à la revue «Select» de Radio-Canada, a) pourquoi et b) quand a-t-elle (i) été créée (ii) cessé de paraître?

2. Quel a été le coût de a) la publication, b) la circulation, c) la promotion de cette revue au cours de la dernière année financière?

3. Quelles mesures a-t-on prises afin de s'assurer que l'information que la publication véhiculait soit facilement disponible lorsque celle-ci cesserait de paraître?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. a) (i) Comme élément autopublicitaire de remplacement pour le CBC Times. (ii) A cause d'un manque de rentabilité et de la méthode peu économique de communication limitée de renseignements sur la programmation de Radio-Canada. b) (i) Le 7 février 1970. (ii) Avec la livraison du 3 au 16 mai 1975.

2. a) \$17 390 b) \$8 319 c) Aucune promotion au cours de la dernière année financière.

3. Publicité dans les pages du *Maclean's* soulignant les émissions marquantes du mois; notices d'émissions dans 54 quotidiens et 160 publications et journaux hebdomadaires; mentions précédant les principales émissions d'information (*World at Eight* et *World at Nine*); annonces spéciales de promotion à la radio de Radio-Canada; rubrique mensuelle concernant la radio de Radio-Canada envoyée à toutes les entreprises de presse; articles dans les magazines; promotion réciproque spéciale (à la télévision pour la radio).

L'AFFECTATION DE WAGONS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES PÉRISSABLES

Question n° 2588—M. MacLean:

1. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour assurer une quantité suffisante de wagons de marchandises modernes à température réglable pour le transport des pommes de terre et des autres denrées périssables dans l'est du Canada?

2. Le gouvernement sait-il si les sociétés des chemins de fer ont pris des mesures pour satisfaire ce besoin?

3. En l'absence de telles mesures, le gouvernement envisage-t-il d'étendre son programme visant les wagons à trémie afin d'y inclure des wagons à température réglable pour l'est du Canada?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. Le ministère des Transports administre un système de contrôle de wagons visant à établir un mode d'information directe à l'intention des expéditeurs et des compagnies de chemin de fer et éviter ainsi autant que possible les pénuries de wagons de même qu'à examiner le programme de remplacement des wagons des lignes de chemin de fer. Le programme de contrôle du MDT accorde une attention particulière aux pommes de terre et autres denrées périssables.

2. Les lignes de chemin de fer travaillent directement avec les groupes d'expéditeurs et indirectement par l'entremise du système de contrôle du MDT à la détermination des améliorations à être apportées au transport ferroviaire des pommes de terre et autres denrées périssables.

3. A l'aide de notre système de contrôle des wagons, nous évaluons actuellement la situation de la fourniture d'équipement de chemin de fer en vue du transport de denrées périssables en provenance de l'est du Canada.